

Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 06 janvier 2022

Convoqués le 21 décembre 2021

Affiché le 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt-deux le six janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAUULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes DASSÉ, NEDJAAÏ, GRIHARD, BESLAND, JARDIN, LOUYER, HUBERT, PLUMAIL, M. CAHU, CHAUVET, COLLIN, HARAUULT.

Étaient absents/excusés : Mme LOUPIL, M. GOUPIL donne pouvoir à M. HARAUULT et M. HEDIN donne pouvoir à Mme HUBERT.

Secrétaire de séance : Mme Mathilde BESLAND

Adjonction n°1 à l'ordre du jour :

Délibération autorisant la vente des parcelles du lotissement le Lavoir :

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de viabilisation du lotissement du Lavoir sont achevés et qu'il convient d'autoriser la commercialisation des lots au prix de **15 euros H.T le m²**.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la commercialisation des parcelles du lotissement le Lavoir au prix de 15 euros H.T le m² et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Adjonction n°2 à l'ordre du jour :

Délibération autorisant le remboursement des arrhes de la location de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire rappelle que des contrats de réservation pour la salle polyvalente avaient été signés, mais en raison de la pandémie, ces personnes ont été contraintes et forcées d'annuler leur location.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le remboursement de **100 euros** correspondant au montant des arrhes versées au titre d'une réservation de la salle polyvalente à :
- M. et Mme Dominique DEROUET de la Chapelle-au-Riboul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder au remboursement.

Adjonction n°3 à l'ordre du jour :

Délibération autorisant la remise gracieuse des loyers du multiservice et du logement pour le mois de janvier 2022 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le boulanger a été victime d'un très grave accident de la circulation fin juillet 2021 et qu'en séances de conseil en date du 02 septembre 2021 et du 04 novembre 2021, les élus avaient décidé de faire une remise gracieuse des loyers de septembre octobre novembre et décembre 2021 (délibérations numéro 2021.57 et 2021.076).

L'état de santé du boulanger ne lui permettant pas de reprendre ses activités, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger la remise gracieuse des loyers du multiservice et logement jusqu'à la cessation d'activités au 31 janvier 2022. Cette remise est consentie pour le loyer de janvier 2022.

Le montant des loyers est de :

Loyer multiservice : **431.37 € H.T. / 517.64 € TTC**

Loyer logement : **272.13 €**

Soit un total de **703.50 € / 789.77 € TTC** (englobant le loyer du logement et du multiservice).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 10 voix favorables et 3 absentions de prolonger la remise gracieuse des loyers pour le mois de janvier 2022 jusqu'à la cessation d'activités du multiservice au 31 janvier 2022 et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables.

ORDRE DU JOUR :

Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2021 :

Le procès-verbal de la séance a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1) Présentation du projet de panneaux photovoltaïques pour la salle polyvalente et des sports :

Monsieur le Maire apporte un complément d'informations demandé par les élus lors de la précédente séance.

Les panneaux photovoltaïques sont recyclables à 95%. Les panneaux solaires sont garantis 20 ans et leur durée de vie avoisine 30 ans.

En revanche, le démontage des panneaux demeure à financer uniquement. Le coût du transport des panneaux à recycler est quant à lui gratuit. Des subventions (DSIL ou DETR) peuvent être sollicitées uniquement au titre de la restauration et du remplacement des tôles.

Sans aucune subvention, ce projet pourrait être remboursé totalement au bout de 14 ans. D'après l'étude proposée, il est annoncé un gain de 36000€ entre 14 et 20 ans, une diminution de rendement est à prévoir par la suite.

Les élus se questionnent sur le tarif des assurances et d'incendie.

Grace à ce projet, le coût de l'électricité achetée à notre fournisseur serait identique pendant une durée de 20 ans.

Une étude approfondie permettant de vérifier la charpente doit être menée pour ce projet, son coût est de 5 500 €.

2) Reprise de la boulangerie :

Le boulanger a annoncé sa cessation d'activité au 31 janvier 2022. Une recherche active est en cours actuellement pour la reprise de ce commerce essentiel.

Monsieur le Maire propose aux élus de revoir les modalités du bail (séparation des 2 baux) ainsi que le montant des loyers multiservice et logement.

Monsieur le Maire propose aux élus de fixer à **300 €** le loyer du multiservice et à **250 €** celui du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 7 voix favorables et 6 absentions de modifier le bail entre la partie commerce et logement et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette décision.

Concernant le montant des deux loyers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de de signer tous documents afférents à cette décision.

3) Délibération compétence santé par Mayenne Communauté :

Monsieur le Maire rappelle que Mayenne Communauté à travers son contrat local de santé mène une réflexion active sur la question du salariat de médecin sur notre territoire depuis le début de l'année 2021.

Monsieur le Maire fait état des difficultés sur notre territoire concernant l'accès aux soins et que cette situation risque de se détériorer au regard des départs en retraites à prévoir jusqu'en 2025.

La mise à l'étude semble favorable pour un projet de centre de santé sur le territoire porté conjointement par Mayenne communauté et le Centre Hospitalier du Nord Mayenne, sous la forme juridique d'un groupement de coopération sanitaire.

L'avancement du projet permet de penser au démarrage de l'activité du centre de santé par Mayenne communauté et le Centre Hospitalier du Nord Mayenne conjointement d'ici le printemps 2022.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la collectivité de disposer d'une compétence supplémentaire explicite à compter du 1^{er} mars 2022 en complément des autres compétences exercées dans le domaine de la santé publique.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter la compétence « création, gestion ou participation à un centre de santé au sein de Mayenne Communauté » à compter du 1^{er} mars 2022 et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette décision.

4) **Restes à réaliser au titre de l'année 2021 :**

Le Maire informe les élus que pour le paiement de la facture du four de la salle polyvalente (compte 2188 en section de dépenses d'investissement), il est nécessaire d'attribuer des restes à réaliser de 2021 sur le budget principal de 2022 d'un montant de **3 600 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer cette nouvelle écriture comptable.

5) **Devis abattage des arbres :**

Le Maire soumet aux élus le montant du devis de Nature Élagage.

- Nature Élagage (taille et abattage) : **5 700€ HT**
- Entreprise CROSSARD (présenté en séance du 09 décembre 2021) : **3 370 €HT** (uniquement la taille. Il faut prévoir en supplément le broyage des banches)

Après débat, le Conseil Municipal se prononce et décide de retenir l'entreprise « Nature Élagage » avec 9 voix favorables à l'abattage, 2 voix favorables à la taille et 2 abstentions.

6) **Le passage des Boucles de la Mayenne :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le passage des Boucles de la Mayenne le jeudi 27 mai 2022 qui sera télévisé sur la chaîne 21.

Monsieur le Maire informe les élus que la caravane passera vers 11h30, la salle polyvalente sera mise à disposition pour cette manifestation en cas de mauvais temps, sinon la restauration aura lieu sur le parking de la salle polyvalente.

7) **Travaux en cours :**

Devis pour la remise en état de la boulangerie :

➤ Présentation du devis d'un montant de **2 050 €** de l'entreprise de peinture « Jason Mordret » pour la remise en état du commerce.

Après débat, le Conseil Municipal est favorable à cette dépense mais charge M. le Maire de demander un second devis auprès de l'entreprise « Livet ».

Devis pour l'installation d'une cloison entre le logement et le commerce :

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la demande de devis pour l'installation d'une cloison entre le logement et le commerce.

Aire de pique-nique à la gare :

Des travaux sont prévus par le Département prochainement.

- Devis Range vélos 8 places : **396 € HT**
- Devis pour l'installation de 3 tables pique-nique : **1 410 €** soit **450 € HT** par table

Tableau d'affichage à l'école :

➤ **622 €**

Bancs opéra en fonte :

➤ **250 €** (cimetière, salle polyvalente, lavoir)

Concernant ces propositions, Monsieur le Maire est chargé de demander un second devis.

Travaux 1 place de l'église :

La signature des entreprises retenues suite aux réponses des appels d'offres du marché public 1, place de l'Église aura lieu le 4 janvier 2022.

Le jeu de l'école est en fonction depuis la rentrée scolaire de janvier 2022 en remplacement du bac à sable.

8) Compte rendu des commissions et syndicats :

Monsieur le Maire et Elisa ont visité le projet de tiers lieu de Saint Denis de Gastines, « la Bagagerie ». Le coût total du projet est de **1 525 034 euros** subventionné à hauteur de 76%.

Le tiers lieu initialement prévu pour l'association « les Foins de la Rue » sera proposé sous forme d'espace de travail partagé et espace privatif.

A la suite de cette visite, Elisa et Monsieur le Maire se sont rendus à l'épicerie de Fontaine Daniel pour évoquer les tiers lieux avec la gérante.

9) Questions diverses

- Proposition d'adhésion « randonnées pédestres » : 40€ pour l'année 2022 :

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande.

- La prochaine commission des finances sur les orientations budgétaires est fixée au **samedi 15 janvier 2022 à 9h00** à la salle du conseil municipal.
- La Commission MAPA aura lieu **le 12 janvier 2022 à 18h00**.

Prochain conseil municipal :

☐ **Jeudi 03 Février 2022 à 20h00**

Séance levée à 22 h 35